



Commune du Verdon-sur-Mer

Mairie

9 boulevard Lahens

33123 Le Verdon-sur-Mer

Tèl : 05 56 09 60 19

Dans l'hypothèse où 4GAS choisit de poursuivre son projet, il devra déposer un permis de construire et d'exploiter. Pour cela il devra présenter un dossier complet qui devra satisfaire aux différentes réglementations et qui répondra à tous les questionnements en terme de sécurité, d'environnement, de nuisances de tous ordres, d'emplois et d'économie.

Si le permis est accordé par le Préfet, nous aurions dans ce cas, élus du Verdon, à rechercher auprès de 4GAS et du Port Autonome de Bordeaux des partenariats de compensation afin que notre commune tire le meilleur parti de cette opération et limite les nuisances subies par les habitants. Ce pourrait être :

> Le recrutement de main d'œuvre et formation :

- Quel partenariat 4GAS envisage avec la commune, l'ANPE, les associations d'insertion et de retour à l'emploi ?
- Quel niveau de formation ? Nombre de postes ?

> La sous-traitance :

- Spécificité des entreprises nécessaires et création d'agences au vu de l'expérience sur d'autres sites
- Emploi induit – pilotage, lamanage, capitainerie

> L'installation éventuelle d'autres entreprises

> Le logement des personnels :

- Besoin estimé en quantité et qualité durant le chantier et pendant la période d'exploitation
- Devenir pour le logement au pied du château d'eau
- Devenir du forage d'eau potable

> Les nuisances générées par le terminal à débattre, dans tous les cas, avec la commune :

- Visuelles : cabinet spécialisé pour l'intégration dans le site
- Sonores
- Odeurs

> La sécurité :

- Les distances étant déterminées, comment 4GAS et le P.A.B traiteront le No Man's Land entre habitations et enceinte de sécurité ?
- Que deviennent les 150 mètres constructibles sur les terrains du P.A.B le long de l'avenue des Baïnes ?

> La demande de réalisation d'une voie ferrée/fret

partant de "Talais" et évitant les villes de Soulac et du Verdon, et desservant directement la zone portuaire (SDAU 1974).

A ce jour il faut reconnaître qu'il ne s'est rien passé sur la zone industrialo-portuaire (confortée par décret le 20 mai 2007) depuis la fermeture en 1988 et le démantèlement du terminal pétrolier et la démolition des cuves de stockage.

Si 4GAS ne poursuit pas son projet, cela ne résout en rien notre problème car d'autres entreprises identiques peuvent postuler pour s'installer.

Il serait temps d'afficher notre volonté d'organisation de notre territoire. Pour cela il est indispensable de rassembler autour d'une table les différents acteurs économiques concernés, y compris le P.A.B., partenaire incontournable pour avancer dans un schéma de développement durable et de cohérence territoriale (requête adressée par courrier à M. le Président de la République).

La saison touristique ne peut prétendre à elle seule faire vivre le Nord-Médoc toute l'année (activité touristique de 2 mois) car pendant les 10 autres mois nous sommes sous perfusion économique RMI/CMU, emplois précaires, nombreux chômeurs et «travailleurs au noir».

Malheureusement, à ce jour, nous n'avons aucune étude sérieuse concernant un développement économique et touristique durable avec les actions à mener pour y parvenir (RD 1215 et Polyclinique du Médoc entre autres).

Notre Pointe du Médoc, il faut en avoir conscience, même si elle est dotée d'un capital environnemental préservé et d'un site exceptionnel, est une zone défavorisée (classée en ZRR).

Dire que l'on souhaite créer une zone d'activité d'énergies renouvelables n'est concevable qu'à la condition que les activités choisies soient nommément désignées dans leurs domaines respectifs, leurs installations et leurs montages financiers précis ; en un mot de vrais projets. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Les cahiers d'acteurs reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Pour joindre la Commission particulière du débat public :

Commission particulière du débat public - Projet de terminal méthanier au Verdon

17, cours du chapeau rouge - 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 52 59 31 - Fax : 05 56 52 71 47

Courriel : contact@debatpublic-terminal-leverdon.org

Site internet : www.debatpublic-terminal-leverdon.org